

# MONTREUIL JUIGNÉ



## REGLEMENT 2025 DU TRIATHLON DE MONTREUIL-JUIGNE

La 2e édition du Triathlon de Montreuil-Juigné, organisé par l'association SCO ANGERS TRIATHLON, se tiendra le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, au parc de la Guyonnière et ses environs, à Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire).

### ARTICLE 1 – PRESENTATION

Le Triathlon de Montreuil-Juigné est soumis à la réglementation en vigueur de la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées, disponible via le lien :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Chaque concurrent s'engage à respecter cette réglementation. Toute inscription à la compétition implique également le respect du présent règlement intérieur, le respect aux autres concurrents, aux organisateurs, aux bénévoles et à toute autre personne présente dans le cadre de cette manifestation sportive.

Les règles de course seront appliquées par les arbitres régionaux de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire.

#### AU PROGRAMME :

- 9h30** : Triathlon S - 750 m natation - 20km vélo - 5km course à pied (*drafting autorisé*)
- 12h00** : Duathlon 6/9 ans
- 12h15** : Aquathlon 10/13 ans
- 12h30** : Aquathlon 14/17 ans
- 14h30** : Triathlon M (1.500m natation – 40km vélo – 10km course à pied) *drafting interdit*

### ARTICLE 2 - LES PARTICIPANTS et LES INSCRIPTIONS

**2.1** - Les inscriptions se réalisent en ligne auprès de l'opérateur Njuko via un lien mis à disposition sur le site et les réseaux sociaux de l'organisateur :

[https://inscriptions-teve.fr/triathlon-de-montreuil-juigne-2025/select\\_competition](https://inscriptions-teve.fr/triathlon-de-montreuil-juigne-2025/select_competition)

Sous réserve de places restant disponibles, des inscriptions pourront se faire sur place, le jour de l'épreuve, majorées de 10€ par personne sur les formats S et M.

**2.2** - L'accès aux épreuves est déterminé selon les catégories d'âge arrêtées par notre fédération de tutelle :

- Le format S s'adresse aux athlètes, né en 2009 et avant, à partir de cadet
- Le format M s'adresse aux athlètes nés en 2007 et avant, à partir de junior
- Les épreuves 6/9 ans : aux jeunes nés entre 2016 et 2019



- Les épreuves 10/13 ans : aux jeunes nés entre 2012 et 2015
- Les épreuves 14/17 ans : aux jeunes nés entre 2008 et 2011

### 2.3 - Les épreuves sont ouvertes :

- Aux licenciés FFTri Compétition 2025,
- Aux licenciés FFTri Loisir 2025 et aux non-licenciés FFTri sous réserve qu'ils aient répondu à un questionnaire de santé et qu'ils se soient acquittés du paiement d'un Pass Compétition édité par la FFTri, au moment de leur inscription en ligne sur le site dédié.
- Pour les Relais : licenciés FFTri Compétition 2025, pour le nageur une licence FFN Compétition 2025, pour le cycliste une licence FFC Compétition 2025, pour le coureur à pied une licence Compétition FFA 2025, et non-licenciés et les licenciés FFTri Loisir 2025 (sous réserve qu'ils aient répondu à un questionnaire de santé et qu'ils se soient acquittés du paiement d'un Pass Compétition édité par la FFTri, au moment de leur inscription en ligne sur le site dédié)

			JUSQU'AU 31/12/2024	JUSQU'AU 0/05/2025	JUSQU'AU 31/05/2025	SUR PLACE	Majoration PASS non-licencié
COURSE	CONCURRENTS	DISTANCES	Licencié	Licencié	Licencié	Pour tous	
9h30 S individuel	300	750/20/5	28,00 €	32,00 €	37,00 €	Majoration de 10,00€ par personne	5,00 €
S Relais (par équipe)	30	750/20/5	40,00 €	45,00 €	50,00 €		2,00 €
12h00 Duathlon 6-9 ans	50	250/1000/250	10,00 €	10,00 €	10,00 €		2,00 €
12h15 Aquathlon 10-13 ans	50	200/1500					2,00 €
12h30 Aquathlon 14-17 ans	50	300/2000					2,00 €
14h30 M individuel	300	1500/40/10	40,00 €	45,00 €	50,00 €		20,00 €
M Relais (par équipe)	30	1500/40/10	55,00 €	65,00 €	75,00 €		2,00 €

- Pour les mineurs, hors ceux licenciés Compétition FFTri 2025 : une autorisation parentale sera demandée, à télécharger également sur le site d'inscription en ligne.

**2.4** – Les formats S et M peuvent être réalisés en individuel ou en relais (équipe de 3 : 1 relayeur réalise soit la nation, soit le vélo soit la course ou pied ; équipe de 2 : 1 relayeur réalise 2 des 3 disciplines, au choix, la 3<sup>e</sup> discipline est réalisée par le 2<sup>e</sup> relayeur de l'équipe).

**2.5** - Les Tarifs sont différents selon la période à laquelle le concurrent s'inscrit :

**2.6** - Les participants doivent être capables de nager, pédaler et courir sur les distances prévues pour le format sur lequel ils sont inscrits et d'être en bonne condition physique.

**2.7** - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

**2.8** - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifier et ne pourra plus se présenter sur l'une des épreuves à venir de l'organisateur.

## ARTICLE 3 – LE RETRAIT DES DOSSARDS

**3.1** - Les dossards peuvent être retirés aux lieux et horaires suivants :

- **Samedi 31 mai : chez notre partenaire Running Conseil Angers - 7bis quai Félix Faure**  
Les horaires seront précisés aux engagés dans une communication à M-1
- **Dimanche 1<sup>er</sup> juin : sur le site de l'organisation, parc de la Guyonnière à Montreuil-Juigné**  
Format S : de 7h30 à 9h00 - Format M : de 12h30 à 14h00 - Epreuves Jeunes : de 11h00 à 12h00

**3.2** - A chaque concurrent engagé sur l'épreuve S ou M, une enveloppe sera remise, comprenant :

- Un dossard unique,
- Une tige de selle pour le vélo,

- Une puce électronique à placer sur la cheville gauche fournie par Ipitos, à remettre à la fin de l'épreuve,
- Un lot offert.

Pour les équipes : deux dossards, une tige de selle, une puce électronique qui servira de témoin entre les relayeurs, un lot par coéquipier.

**3.3** - Le reste de l'équipement est à la charge de chaque concurrent engagé.

**3.4** - Le bonnet de bain, obligatoire, n'est pas fourni par l'organisateur, ni le porte-dossard, ni les épingles à nourrice.

**3.5** - Toute puce perdue ou non restituée sera facturée 30€ au concurrent concerné.

## **ARTICLE 4 - LES ÉPREUVES**

**4.1** - Les épreuves seront chronométrées par un système de puces électroniques géré par **la société IPITOS**, prestataire sollicité par les organisateurs pour cette édition 2025 du Triathlon de Montreuil-Juigné. Les résultats des épreuves seront publiés en ligne sur le site du chronométreur et les réseaux sociaux du club organisateur. <https://www.ipitos.com/>

**4.2** - Les parcours des épreuves de ce 1<sup>er</sup> juin 2025 seront diffusés sur les différents canaux de communication de l'organisateur (site, Instagram, Facebook, X) et aux engagés déjà inscrits (courriel) à M-1.

**4.3** - L'exposé de course, édité par l'organisateur, en accord avec l'arbitre principal, sera mis en ligne sur le site du SCO ANGERS TRIATHLON le 15 mai 2025, dernier délai. Il sera également adressé par voie électronique aux concurrents engagés à cette même date.

**4.4** - L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. De même, si la quantité et/ou la qualité de l'eau sont insuffisantes pour pratiquer la natation dans la Mayenne, l'organisateur pourra être amené à transformer le triathlon en duathlon.

### **4.5 - La partie Natation :**

Le port de la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C et interdite au-dessus de 24,5°C.

La température de l'eau sera prise 1h00 avant le départ de chaque épreuve et sera affichée à l'entrée de l'aire de transition.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Il n'est pas fourni par l'organisateur.

Les aides artificielles (*plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison*) sont interdites. Les lunettes de natation sont autorisées.

L'arbitre principal décidera du port ou non du dossard, fourni par l'organisateur, sous la combinaison.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTRI.

### **4.6 - La Partie Cyclisme :**

Pendant l'épreuve cycliste, le dossard doit être porté dans le bas du dos, **fixé en trois points**, de façon visible. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire attachée. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. Les freins à disque sont autorisés sur l'ensemble des courses.

Le code de la route doit être respecté sur les formats S et M, réalisés sur un circuit fermé à la circulation ou sur voies partiellement fermées à la circulation selon les autorisations locales.

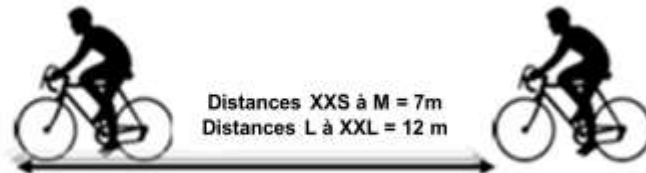
Le drafting\* est autorisé sur le format S, il est interdit sur le format M.

\*Extrait de la Règlementation FFTRI en vigueur

6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « aspiration-abri » (Drafting) autorisé

- Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète devance la sienne.
- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
- Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum.
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.
- Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

- Distance entre vélos :



#### 4.7 - La partie Course à pied :

Le dossard devra être porté devant, **fixé en trois points**.

Toute aide extérieure sera sanctionnée.

Sur les formats S/M, deux ravitaillements en verre d'eau seront disposés sur le parcours, avec une zone de propreté à respecter.

### ARTICLE 5 - PODIUM

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Aucun prix ne sera remis et ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent sur le podium lors de la remise officielle.

### ARTICLE 6 - ASSURANCE

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommages corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

Le concurrent est ainsi informé que :

1. dans le cadre de la manifestation du Triathlon de Montreuil-Juigné, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile,

2. l'assurance ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,

3. il est de l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

En cas de sinistre, chaque personne est informée que les contrats d'assurance prévoient un délai pour effectuer toute déclaration.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque

## **ARTICLE 7 - ANNULATION**

5.1 - Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tous cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription et de gestion Njuko ne pourront être remboursés.

5.2 - Tout engagement est ferme et définitif : aucun remboursement ne sera réalisé après le 15 avril 2025, sauf sur présentation d'un certificat médical adressé à l'organisateur dans le délai maximum de 48 heures après le départ de la dernière course.

5.3 - Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

5.4 - En cas d'empêchement à concourir, l'inscription n'est ni remboursée ni transférable à un autre athlète ni reportable pour la prochaine édition.

## **ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE**

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

## **ARTICLE 9 - LITIGE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTri suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif Français, et définitivement tranché suivant son règlement.

## **ARTICLE 10 - BÉNÉVOLES**

Les 150 personnes qui œuvreront ce dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 seront présentes, gracieusement, pour permettre aux concurrents et aux spectateurs de vivre un moment d'exception sportive au cœur de la ville de Montreuil-Juigné et de ses alentours. Chaque personne occupera un poste précis et sera identifiée par le port d'un tee-shirt et d'un badge de l'organisation.

Merci de leur porter attention et respect : nos Bénévoles permettent aux concurrents engagés sur notre manifestation de vivre pleinement et avec les mesures de sécurité requises leur pratique sportive en compétition. **Ce respect est également dû par les accompagnants, entraîneurs et encadrants de clubs et par les spectateurs présents sur cette édition 2025 du Triathlon de Montreuil-Juigné.**

## ARTICLE 11 - DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation du Triathlon de Montreuil-Juigné s'inscrit dans une démarche de développement durable, sensibilisée aux 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènement sportifs ([www.developpement-durable.sports.gouv.fr](http://www.developpement-durable.sports.gouv.fr)).

Elle s'emploie, auprès de ses bénévoles, ses partenaires et son public, à mettre l'accent sur la solidarité, l'accessibilité, l'alimentation, l'égalité, le climat et le recyclage, au travers de plusieurs engagements et actions. Parmi ces actions, une sensibilisation aux gestes responsables des sportifs : merci de porter votre attention sur le visuel ci-dessous édité par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

# LES 10 GESTES DU SPORTIF ÉCO-RESPONSABLE

- **1 Je n'achète que le nécessaire**  
Je privilégie un équipement de qualité et je l'entretiens pour prolonger sa durée de vie.
- **2 Je mutualise mes équipements**  
J'emprunte ou je prête mon matériel. La location est aussi une bonne idée.
- **3 Je préfère les modes de déplacements doux**  
Je me déplace à pied ou à vélo, je pratique le covoiturage ou j'utilise les transports en commun.
- **4 J'économise l'eau et l'énergie**  
Je fais attention à ma consommation d'eau lors des douches ou pour nettoyer le matériel, j'éteins les lumières.
- **5 Je donne une seconde vie à mon matériel**  
Je l'offre, je le revends ou je le recycle.
- **6 J'ai une alimentation saine et responsable**  
J'achète des produits locaux et de saison et j'évite le gaspillage.
- **7 Je réduis mes déchets et je les trie**  
J'évite d'acheter des produits jetables ou emballés individuellement et je trie mes déchets pour leur recyclage.
- **8 Je respecte mon environnement**  
En randonnée, j'utilise les sentiers et les chemins et je rapporte mes déchets.
- **9 Je respecte les règles et les usages**  
J'utilise correctement les locaux et le matériel, je les rends propres.
- **10 J'agis pour le "mieux vivre ensemble"**  
Je sensibilise mes équipiers aux pratiques éco-responsables.

Lucie Décosse Judo

Affiche réalisée avec le soutien de :



N'hésitez pas à covoiturer pour venir à moindre coût et minimisez vos émissions de CO2.



## **ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription en ligne sur le Triathlon de Montreuil-Juigné du dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 vaut acceptation complète et intégrale du présent règlement, avec son strict respect avant, pendant et après l'épreuve.